

## CERTIFICAT DE FORMATION ET AVIS D'HABILITATION ÉLECTRIQUE

NOM : ESTEVE

Dates de la formation : 08/08 au 10/08/2018

Prénom : Cédric

Durée : 21 heures

Résultats de l'évaluation et avis d'habilitation du formateur :

Formateur	Note	Habilitation recommandée	Restrictions	Observations
MONTAUDY Christel	82%	B2V Essai BC BR		Le stagiaire a suivi l'ensemble de la formation B2V Essai - BR-BC en e-learning et en présentiel et a passé les tests correspondants. Pour le titre d'habilitation adapté à ses tâches est le titre BR bien qu'il ait tout valide.
Date de l'avis : <i>10/8/18</i>		Signature du formateur : 		

La formation à la prévention des risques électriques a pour objet de permettre aux stagiaires de faire valider une habilitation électrique par leur employeur en référence au décret du 22 septembre 2010 conformément à la norme NF C 18-510.

L'avis d'habilitation délivré par le formateur ne vaut pas ni certification, ni habilitation. Il constitue un élément sur lequel l'employeur pourra fonder sa décision d'habiliter le salarié, en complément de la connaissance par l'employeur des compétences du salarié, de son environnement de travail et de des activités, de son aptitude médicale.

**Rayer la mention inutile :**

*L'habilitation est accordée par l'employeur / ~~L'habilitation n'est pas accordée par l'employeur~~*

ETABLISSEMENT :	
CHEF D'ETABLISSEMENT :	
Date : ... <i>13/08/2018</i> . Signature du chef d'établissement : 	Cachet de l'établissement : 